

NOVEMBRE 1979

Jean DUPONT porteur d'un chèque de 10 000,00 francs, tiré le 17 septembre 1979 par Jean MARTIN sur la Banque Nationale de Paris, a fait protester ce chèque faute de paiement le 25 septembre 1979.

Dénonciation a été faite de ce protêt avec commandement de payer le 27 septembre 1979. Ce commandement est resté sans effet.

- Procédez à l'exécution forcée.

Votre procès-verbal qui sera remis à l'épouse doit être complet et satisfaire à toutes les prescriptions légales.

Joseph DUSSART domicilié à Marseille est créancier de Rémy DUPUIS de la somme de 20 000,00 francs pour fournitures de marchandises se rattachant à l'exploitation de son fonds de commerce situé à Marseille

Joseph DUSSART vous demande de recouvrer sa créance.

Vous lui exposez les avantages que pourrait présenter la vente globale du fonds.

- Rédigez l'assignation devant la juridiction compétente. L'acte est déposé en Mairie.

Désiré FLAMION domicilié à ORLEANS a prêté à Hector BARBU domicilié à ORLEANS une tondeuse à gazon d'une valeur de 7 500,00 francs.

Hector BARBU devait rendre cette tondeuse le 1^{er} octobre 1979 à désiré FLAMION.

Malgré plusieurs démarches amiables et une sommation de Me Octave DUPUY, Huissier de Justice en date du, Hector BARBU n'a pas encore restitué cette tondeuse.

- Rédigez l'assignation devant la juridiction civile compétente, l'acte sera délivré à l'épouse, il doit être complet et satisfaire aux prescriptions légales.

--=O=--